



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**mardi 19 janvier 2016**

## **Résultats de l'enquête de janvier 2016 sur la distribution du crédit**

### **bancaire dans la zone euro**

- Nouvelle amélioration des conditions d'emprunt pour les entreprises et retour à un assouplissement des critères d'octroi pour les prêts au logement
- La pression concurrentielle reste le principal facteur à l'origine de l'assouplissement des conditions d'emprunt
- Nouvelle augmentation de la demande pour toutes les catégories de prêts, mais tout particulièrement par les entreprises
- Poursuite du renforcement des fonds propres des banques et réduction des actifs pondérés des risques en réponse aux évolutions réglementaires et prudentielles

Dans l'enquête de janvier 2016 sur la distribution du crédit bancaire, les banques de la zone euro ont fait état de la poursuite d'un assouplissement net des critères d'octroi des prêts aux entreprises au quatrième trimestre 2015 (un pourcentage net de - 4 %, comme au trimestre précédent), légèrement inférieur aux anticipations formulées par les banques lors de la précédente campagne. La pression concurrentielle a été le principal facteur à l'origine de cet assouplissement. Les banques ont également fait état d'un retour à un assouplissement net des critères d'octroi des prêts au logement accordés aux ménages (un pourcentage net de - 7 %, contre 5 % au trimestre précédent), alors qu'elles avaient anticipé des critères globalement inchangés lors de la précédente enquête. La pression concurrentielle est restée le principal facteur à l'origine de l'amélioration des critères d'octroi des prêts.

Les banques ont continué d'assouplir les modalités et conditions de crédit sur les nouveaux prêts dans toutes les catégories, en raison essentiellement d'un nouveau resserrement des marges sur les crédits

**Banque centrale européenne** Direction Générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source.**  
**Traduction : Banque de France**

standard. Comme pour les critères d'octroi des prêts, le principal facteur de l'assouplissement des modalités et conditions de crédit a été la concurrence.

La demande nette de prêts a poursuivi sa progression pour toutes les catégories, notamment pour les prêts aux entreprises. La faiblesse générale des taux d'intérêt a apporté la principale contribution à la hausse de la demande de prêts. Pour les prêts aux entreprises, les besoins de financement des fonds de roulement et des investissements fixes ont continué d'alimenter l'augmentation de la demande. En ce qui concerne les prêts au logement, la confiance des consommateurs et les perspectives du marché de l'immobilier ont davantage soutenu la demande de prêts.

S'agissant de l'accès des banques de la zone euro au financement de détail et au financement de marché, l'accès aux marchés monétaires s'est détérioré, ainsi que, dans une moindre mesure, celui au financement par les titres de créance, tandis que l'accès à la titrisation s'est amélioré.

En ce qui concerne l'incidence probable des évolutions réglementaires et prudentielles en cours, les banques ont fait état d'un nouveau renforcement de leurs fonds propres et d'une réduction de leurs actifs pondérés des risques au second semestre 2015, en raison essentiellement de prêts plus risqués.

S'agissant des opérations de refinancement à plus long terme ciblées (TLTRO) réalisées par l'Eurosystème, les banques ont fait état d'une baisse considérable de leur participation aux dernières TLTRO, largement imputable à l'absence de contraintes de financement. Les banques ont indiqué qu'elles continuaient d'y participer principalement pour des raisons de rentabilité et que le principal effet des TLTRO sur l'offre de crédit continuait de se traduire par des évolutions des modalités et conditions de crédit plutôt que par des modifications des critères d'octroi.

L'Eurosystème a mis au point cette enquête sur la distribution du crédit bancaire, qui est conduite quatre fois par an, afin de mieux appréhender le comportement des banques en matière de prêts dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête de janvier 2016 portent sur les évolutions intervenues au quatrième trimestre 2015 et sur les changements attendus au premier trimestre 2016. L'enquête de janvier 2016 sur la distribution du crédit bancaire a été réalisée entre le 8 et le 30 décembre 2015. Le taux de réponse des 141 banques ayant participé à l'enquête est de 100 %.

**Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Stefan Ruhkamp (tél : +49 69 1344 5057).**

**Banque centrale européenne** Direction Générale Communication  
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne  
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : [media@ecb.europa.eu](mailto:media@ecb.europa.eu), Internet : [www.ecb.europa.eu](http://www.ecb.europa.eu)

**Reproduction autorisée en citant la source.**  
**Traduction : Banque de France**

**Notes :**

- Les séries nationales et celles relatives à la zone euro sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE. Le rapport peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/lend/html/index.en.html>.
- Des séries de données détaillées pour les résultats agrégés de la zone euro sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (SDW) (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9484572>). Les résultats nationaux publiés par les différentes banques centrales nationales peuvent être obtenus à l'adresse suivante : <http://www.ecb.europa.eu/stats/money/surveys/lend/html/index.en.html#country..>